PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2018

Date de la convocation : 24 avril 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs LE BOUCHER Gwénaëlle, SAGEAN Laurence, LE BOUDEC Christine, HAMON Pascal, DESERT Christelle, ACINA Alain, LOURADOUR-DURAND Gisèle.

Etaient Absents ou Excusés : M. MARTIN Jean-Loup ayant donné pouvoir à Mme LOURADOUR-DURAND Gisèle, M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à M. HAMON Pascal, M. BERTHELOT Vincent ayant donné pouvoir à Mme SAGEAN Laurence, Mme RUCET Angélique, M. LEMOINE Claude.

Secrétaire de séance : Mme DESERT Christelle

ORDRE DU JOUR

- Attribution de subventions aux associations
- Tarifs applicables au Moulin du Prat à compter du 1er mai 2018
- Sens de circulation de Launay Janais au carrefour de La Source
- Devis clôture du bassin de rétention de La Motte
- Devis silos à matériaux et choix de l'emplacement
- Devis DETR 2018 : Travaux dans la Salle des fêtes
    - Mise aux normes électriques de la cuisine
    - Isolation de la voûte de la salle parquet
    - Couverture de la salle carrelée
- Convention avec Dinan Agglomération d'entente technique et financière pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique

---

<u>DELIBERATION N° 35/2018</u> – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations	Subventions accordées	Votes
Amicale Laïque	2 500 €	Unanimité
Comité des Fêtes	600 €	Unanimité
Rance Coëtquen Football	1 350 €	**Pour : 7** *(RUCET JL., MARTIN JL., SAGEAN L., BERTHELOT V., LEBOUDEC C., BROMBIN A., LE BOUCHER G.)* **Contre : 1** *(HAMON P.)* **Abstentions : 3** *(DESERT C., ACINA A., LOURADOUR-DURAND G.)*
La Commission Culture, Jeunesse et Sports devra discuter avec la Commune de ST HELEN ainsi que l'association Rance Coëtquen Football pour la création d'une école de foot.		
Club Tiphaine	400 €	Unanimité
ASCV	500 €	Unanimité
CCAS La Vicomté	200 €	Unanimité
Secours Catholique	100 €	Unanimité
Société Nationale de Sauvetage en Mer	100 €	Unanimité
Secours Populaire	100 €	Unanimité
Steredenn Espace Femme	250 €	Unanimité
Croix Rouge des Côtes d'Armor	100 €	Unanimité
TOTAL	**6 200 €**	

<u>DELIBERATION N° 36/2018</u> – TARIFS APPLICABLES AU MOULIN DU PRAT A COMPTER DU 1ER MAI 2018

	TARIFS APPLICABLES JUSQU'AU 30/04/2018 ET POUR LES RESERVATIONS PRISES AVANT LE 30/04/2018	**TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 01/05/2018 ET POUR LES RESERVATIONS PRISES APRES LE 01/05/2018**
Individuel	3 €	3,50 €
Groupe de 10 à 20 personnes	2 € / personne	3 € / personne
Groupe à partir de 21 personnes	2 € / personne	2,50 € / personne
Prestation pain (groupes scolaires jusqu'à 25 enfants)	150 €	160 €
Prestation goûter groupe de 10 à 20 personnes	2 € (visite) / personne + 3 € (goûter) / personne *Soit 5 € / personne*	3 € (visite) / personne + 3,50 € (goûter) / personne *Soit 6,50 € / personne*

Prestation goûter groupe à partir de 21 personnes	2 € (visite) / personne + 3 € (goûter) / personne *Soit 5 € / personne*	2,50 € (visite) / personne + 3,50 € (goûter) / personne *Soit 6 € / personne*
Office de Tourisme Dinan Groupe de 10 à 20 personnes	1,80 € / personne	2,70 € / personne
Office de Tourisme Dinan Groupe à partir de 21 personnes	1,80 € / personne	2,25 € / personne
Office de Tourisme Dinan Prestation goûter groupe de 10 à 20 personnes	1,80 € (visite) / personne + 3 € (goûter) / personne *Soit 4,80 € / personne*	2,70 € (visite) / personne + 3,50 € (goûter) / personne *Soit 6,20 € / personne*
Office de Tourisme Dinan Prestation goûter groupe à partir de 21 personnes	1,80 € (visite) / personne + 3 € (goûter) / personne *Soit 4,80 € / personne*	2,25 € (visite) / personne + 3,50 € (goûter) / personne *Soit 5,75 € / personne*
Réception / Vin d'honneur	150 €	160 €

Vote à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 37/2018</u> – SENS DE CIRCULATION DE LAUNAY JANNAIS AU CARREFOUR DE LA SOURCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer un sens de circulation entre Launay Jannais et la Route de la Source. Au niveau de Launay Jannais, il sera interdit de sortir en direction de la Basse Lande, mais les usagers pourront à l'inverse rentrer par ce côté.
La seule sortie possible du secteur Launay Jannais, Domaine de La Motte et du Villou se fera par la route de La Source. Ainsi, pour que la priorité soit donnée aux riverains, un Stop sera mis en place sur La Route de La Source pour les véhicules arrivant des Quatre Villes, un Cédez le passage sera installé pour ceux qui viennent de l'Eglise.
Le plan est annexé à la présente délibération.

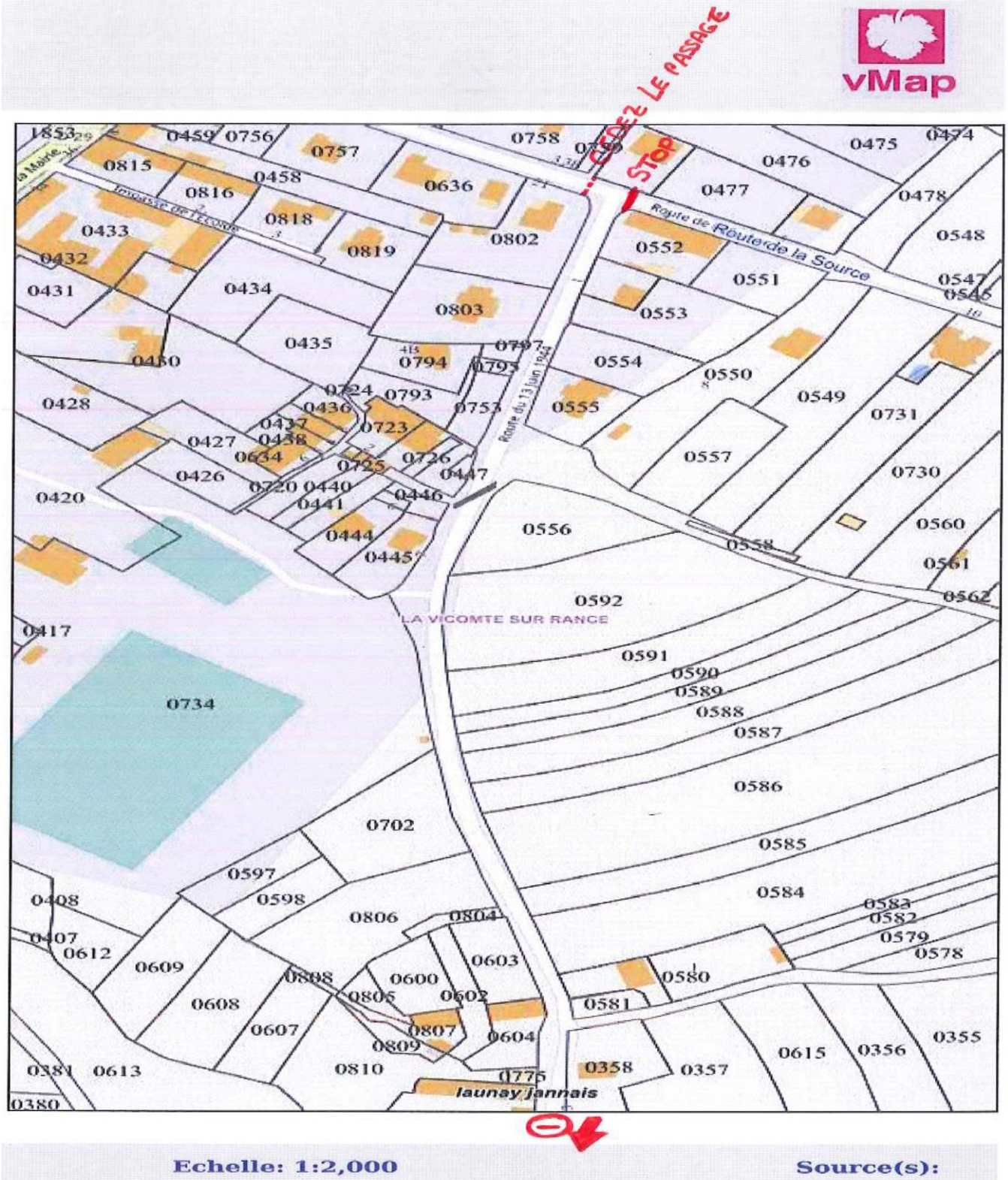
vMap
CREEZ LE PASSAGE
STOP
Route de Routerde la Source
Route du 13 Juin 1944
LA VICOMTE SUR RANCE
launay jannais
Echelle: 1:2,000
Source(s):

<u>DELIBERTAION N° 38/2018</u> – CLÔTURE DES BASSINS DE RETENTION DU LOTISSEMENT LA MOTTE

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal décide d'attribuer la réalisation d'une clôture avec portail autour des deux bassins de rétention du lotissement La Motte à l'entreprise la mieux disante : Éric Paysage de Plouër sur Rance pour un montant HT de 7 128 €.
Cette somme sera imputée à l'article 605 du budget Lotissement.

Vote à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 39/2018</u> – SILOS A MATERIAUX

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal décide de reporter la décision à un prochain Conseil Municipal pour les raisons suivantes :

- L'emplacement des silos est encore en discussion,
- Les devis présentés devront être revus puisque l'évacuation de la terre n'est pas présente

Vote à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 40/2018</u> – TRAVAUX SALLE DES FÊTES

Par arrêté préfectoral en date du 5 avril 2018, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 a été attribuée à la Commune dans le cadre de ses travaux dans la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal doit choisir les entreprises qui réaliseront les travaux dans la Salle des Fêtes.

Après avoir étudié les différents devis, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'entreprise FOURNIER de Lanvallay pour la mise aux normes électriques de la cuisine pour un montant HT de 1 262,82 €,
- De retenir l'entreprise Benâtre de La Vicomté-sur-Rance pour la couverture de la salle carrelée pour un montant HT de 7 809,52 €,
- De retenir l'entreprise Beauchêne de La Vicomté-sur-Rance pour l'isolation de la voûte de la salle parquet pour un montant HT de 7 134,44 €,
- D'autoriser M. le Maire à signer ces devis,
- D'inscrire ces sommes à l'imputation 2313-13 au budget principal 2018.

Vote à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 41/2018</u> – CONVENTION D'ENTENTE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR UNE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre règlementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. Une baisse confirmée par la Fédération des Groupements contre les Organismes Nuisibles (FGDON), qui surveille de près

l'évolution du frelon asiatique. En 2017, 16 500 nids ont été détruits contre 18 820 en 2016. Face à ce constat positif, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

Considérant :
La délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.

- D'APPROUVER la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.

- D'AUTORISER le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

Vote à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 42/2018</u> – CONVENTION 2018 DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE URBANISME DE DINAN AGGLOMERATION

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol des communes par le service Instruction de Dinan Agglomération pour l'année 2018, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, lors de ses séances des 26 février et 26 mars 2018, a :

- Acté le principe d'une refacturation des prestations dispensées par le service Instruction de Dinan Agglomération (20% population DGF 2017, 80% nombre d'actes instruits en 2018).
- Approuvé la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et les communes.

Ainsi,

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, pour l'année 2018, le principe de facturation des prestations dispensées par le service Instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes, selon la clé de répartition 20% population DGF, 80% nombre d'actes instruits en 2018.
- Approuve, dans ce cadre, la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la Commune, étant précisé que la Commune instruira elle-même les Déclarations Préalables dites simples (sans création de surface) relevant de son territoire.
- Autorise M. le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1er janvier 2018.

Vote à l'unanimité.

Séance levée à 22h230.

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2018

<u>DELIBERATION N° 35/2018</u> – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<u>DELIBERATION N° 36/2018</u> – TARIFS APPLICABLES AU MOULIN DU PRAT A COMPTER DU 1ER MAI 2018

<u>DELIBERATION N° 37/2018</u> – SENS DE CIRCULATION DE LAUNAY JANNAIS AU CARREFOUR DE LA SOURCE

<u>DELIBERTAION N° 38/2018</u> – CLÔTURE DES BASSINS DE RETENTION DU LOTISSEMENT LA MOTTE

<u>DELIBERATION N° 39/2018</u> – SILOS A MATERIAUX

<u>DELIBERATION N° 40/2018</u> – TRAVAUX SALLE DES FÊTES

<u>DELIBERATION N° 41/2018</u> – CONVENTION D'ENTENTE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR UNE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

<u>DELIBERATION N° 42/2018</u> – CONVENTION 2018 DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE URBANISME DE DINAN AGGLOMERATION

SIGNATURES (27/04/2018)

RUCET JEAN-LOUIS	
LEMOINE Claude	Excusé
HAMON Pascal	
BERTHELOT Vincent	Procuration à SAGEAN Laurence
ACINA Alain	
LE BOUCHER Gwénaëlle	
SAGEAN Laurence	
MARTIN Jean-Loup	Procuration à LOURADOUR-DURAND Gisèle
BROMBIN Alain	Procuration à HAMON Pascal
LE BOUDEC Christine	
RUCET Angélique	Excusée
DESERT Christelle	
LOURADOUR-DURAND Gisèle	